

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2016

Nombre de Conseillers

en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil seize, le neuf mai, le Conseil Municipal de la commune de LA RABATELIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Wilfrid MONTASSIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 03 mai 2016.

PRESENTS : Hélène ALLAIN, Florent CHALLET, Joël COSSAIS, Stéphane DAVID, Maryse DELVAUD, Marie-Madeleine FEBRE, Daniel GUERIN, Myriam GUICHET, Philippe GUILLOTEAU, Wilfrid MONTASSIER, Myriam PARVEAU, Patricia THIBAUT, Myriam TOSKA, Cathy VALIN.

ABSENT : Jérôme GABORIT.

Secrétaire de séance : Daniel GUERIN.

._._*._*._*

*** Approbation du compte-rendu du 21 mars 2016.**

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 21 mars 2016, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1- Avis sur le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et de l'information des demandeurs au sein de la Communauté de Communes

Monsieur Le Maire explique que la Communauté de communes du canton de Saint-Fulgent a travaillé sur le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et de l'information des demandeurs (PPG). En effet, la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 (loi ALUR) réforme la politique de gestion et d'attribution des logements locatifs sociaux en vue d'une meilleure lisibilité et efficacité. Elle place les intercommunalités dotées d'un programme local de l'habitat (PLH) en position de chef de file dans la définition et la mise en œuvre de cette politique qui concourt à favoriser la mixité sociale sur les territoires. Ce PPG porte principalement sur la mise en place d'un dispositif de gestion partagée des demandes de logement social et la définition des modalités permettant l'exercice du droit à l'information par toute personne susceptible de demander un logement social et par tout demandeur de logement social.

Monsieur le Maire présente donc ce plan au conseil municipal qui doit donner son avis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et de l'information des demandeurs présenté par la Communauté de Communes.

2-Avis sur l'arrêté de projet de périmètre de la Communauté de Communes

Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Vendée a été arrêté le 29 mars 2016. L'article 35 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) précise que pour la mise en œuvre du schéma, le représentant de l'Etat dans le département définit par arrêté le périmètre de fusion des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Dans ce cadre, Monsieur le Préfet de Vendée a défini par l'arrêté n°2016 – DRCTAJ/3-98 en date du 5 avril 2016 un projet de périmètre d'une communauté de communes qui correspond à la fusion de la Communauté de commune du canton de Saint-Fulgent (Communes de Bazoges-en-Paillers, Les Brouzils, Chauché, Chavagnes-en-Paillers, La Copechagnière, La Rabatelière, Saint-André-Goule d'Oie et Saint-Fulgent) et la Communauté de communes du Pays des Essarts (Communes d'Essarts en Bocage et La Merlatière).

Les conseils municipaux des communes susmentionnées et les conseils communautaires concernés disposent d'un délai de 75 jours à compter de la notification du présent arrêté (12 avril 2016) pour se prononcer sur le périmètre proposé.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes du Pays des Essarts est directement touchée par le seuil minimum de 15 000 habitants des communautés de communes, et donc par l'obligation de fusionner avec une autre intercommunalité.

Le projet de fusion entre les deux Communautés de communes doit permettre de construire un projet de territoire cohérent :

- Cohérent dans sa géographie, dans son organisation spatiale : c'est un territoire compact et à taille humaine (10 communes d'environ 27 000 habitants), accessible avec une position stratégique au cœur du bocage vendéen (nœud autoroutier, RD137, RD160),
- Cohérent dans sa dimension économique avec un poids économique affirmé et un fort potentiel avec deux Vendéopôles,
- Cohérent parce qu'il a déjà de nombreux points de convergence, en termes de fiscalité, de compétences et de capacités financières.

Cette fusion favorisera la mutualisation des compétences, des ressources et des moyens au service du territoire, de ses habitants et de ses forces vives. Quatre objectifs clairs sont poursuivis par cette mutualisation :

- Générer des économies d'échelles,
- Garantir un bon niveau de service à la population dans une logique de proximité,
- Assurer le maintien d'une capacité à investir dans des équipements structurants pour la collectivité,
- Soutenir les projets communaux dans un esprit de solidarité intercommunale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'émettre un avis favorable au projet de périmètre proposé par Monsieur le Préfet par l'arrêté n°2016 – DRCTAJ/3-98 en date du 5 avril 2016.

3-Demande de subvention au Conseil Départemental pour la restauration des cloches de l'église

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de rénovation des cloches de l'église doivent être entrepris. Il précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil départemental de la Vendée au titre du programme d'aide à la restauration du patrimoine immobilier non protégé. La subvention pourrait s'élever de 15 à 25% % du montant HT des dépenses subventionnables avec une majoration possible pour les petites communes soit un total d'aide maximum de 40%. Le montant global des travaux est estimé à 13 912.63 € HT soit 16 695.16 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de demander une subvention pour les travaux de restauration des cloches de l'église au Département et approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	MONTANT € TTC	RECETTES	MONTANT TTC
Travaux de restauration des cloches et de la toiture de l'église	16 695.16 €	Conseil Général 40%	5 565.05 €
		Autofinancement	8 391.44 €
		FCTVA	2 738,67 €
TOTAL	16 695.16 €	TOTAL	16 695.16 €

4-Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un quartier d'habitation écologique.

M. Le Maire explique au Conseil Municipal que par contrat du 29/07/2013, la commune a confié au groupement KESSLER-VOIX MIXTES-MORINIERE-OCE-ELISE une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du quartier d'habitation écologique Rues des Coteaux et de l'Aubépine. Un premier avenant pour déterminer le forfait de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre a été pris suite à la délibération du 24/02/2014. Un second avenant est dorénavant nécessaire. En effet, pour le premier lotissement, le marché prévoit d'accompagner les futurs acquéreurs dans leur projet de construction via quatre « permanences de sensibilisation » ainsi qu'un visa sur permis de construire. Compte tenu du rythme de commercialisation, cette organisation n'est pas possible. Il est proposé à la place un entretien individuel avec compte-rendu. Le montant de cette prestation s'élève à 12 285 € HT au lieu de 12 480 € HT soit une moins-value de 195 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du quartier d'habitation écologique Rues des Coteaux et de l'Aubépine.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant et tout document y référant.

5-Tarif des photocopies liées à un décès

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal a déjà fixé les tarifs pour les photocopies. Il explique que de nouvelles demandes sont faites en mairie pour des grandes quantités de photocopies liées aux décès et aux sépultures.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer un tarif de photocopie de 0.03 € le A4 applicable aux grandes quantités demandées lors d'un décès.

6-Information au Conseil dans le cadre de la compétence déléguée à M. Le Maire.

Dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT permettant au Conseil de déléguer certaines de ses compétences au maire, M. Le Maire informe le conseil qu'il a signé les marchés qui suivent :

Date	Objet	Attributaire	Code postal	Montant HT
30/03/2016	Travaux sur court de tennis	SPORTINGSOLS	85250	4 109,60
11/04/2016	Panneau quartier d'habitation les Coteaux	MDS Serigraphie	85170	439,57
11/04/2016	Conception et réalisation d'une chemise	ARTOFAR COMMUNICATION	85500	250,00
11/04/2016	Impression chemise	BDM Imprimeur	85590	350,00
15/04/2016	Logiciel de sauvegarde +onduleurs	IP3G	85000	610,01
22/04/2016	Produits espaces verts	ATLANTIC VERT	44412	182,51

7-Questions diverses.

- Présentation de l'étude concernant l'aménagement des rues du Parc, de l'Espérance et des Moulins dans le cadre du CCU par Mme LECOINTRE du cabinet Voix Mixtes.

Mme LECOINTRE fait un rapide rappel du contexte, des enjeux et des souhaits liés à ces aménagements: réduction de la vitesse, sécurisation des piétons, liaisons douces, embellissement et amélioration du cadre de vie...

Elle présente ensuite les différents secteurs à aménager : les abords de la mairie/église/centre périscolaire puis la route départementale 62 de l'entrée d'agglomération côté Chauché jusqu'au carrefour Rue du Pont/Rue du Parc. Echanges et remarques permettent quelques modifications et améliorations.

Une réunion publique est prévue le vendredi 20 mai à 18 H à la salle de La Petite Maine pour exposer ces projets à l'ensemble de la population.

-Myriam GUICHET annonce que le vote du nom du restaurant scolaire a eu lieu. Les enfants ont choisi comme nom de la salle : le jardin des délices.